

# AMICALE PHILATÉLIQUE DE HOUILLES ET DE SES ENVIRONS

\* FONDÉE EN 1957 \*



## BULLETIN de LIAISON D'INFORMATIONS et d'ÉTUDES

Numéro **161** Avril 2013



SIÈGE SOCIAL

1 rue des archives

78800 HOUILLES

<http://ap.houilles.org>

C.C.P. 17.274-27 PARIS

### Décès de Martine Levanneur ce 17 février

Une grande collectionneuse, organisatrice de la Bourse et du SIT vient de nous quitter après une longue maladie. C'est avec une grande tristesse que nous vivons ce départ beaucoup trop jeune.

Un grand merci à toi Martine

Les membres du bureau de l'Amicale et moi même nous te disons au revoir.

*Alain Bigot*



### Le langage des timbres (à suivre)

#### Dans ce numéro :

#### Du côté des nouveautés:

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de **passer** régulièrement **récupérer** vos nouveautés.

D'une part cela évite à nos responsables de porter à chaque fois des quantités impressionnantes de timbres.

Pensons à préserver leur dos !

D'autre part cela permet à notre trésorerie d'être plus saine.

Carnet noir	1
Langage des timbres	1
Calendrier 2013	2
Ca s'est passé il y a 100 ans	2
SIT 2013	2
Chèques postaux (suite)	3
Curiosités	4

## Calendrier 2012/13

**Réunions de l'Amicale le dimanche** de 10 heures à 12 heures salle MICHELET

Les 7– 21 avril 5-26 mai—2– 16—30 juin 2013.

**Réunions de bureau** de l'amicale le lundi à 21 heures salle MICHELET.

Les 8 avril – 6 mai – 3 juin 2013.

### Ca s'est passé il y a 100 ans.

22 mars 1913: Les P et T sont de nouveau rattachés au ministère du Commerce et de l'Industrie.

*D'après: Postes et Télécommunications françaises. Une chronologie du XX<sup>ème</sup> siècle*

**Bibliothèque:** de nombreux ouvrages sont disponibles dans notre bibliothèque.

Retrouvez la liste des ouvrages disponibles sur: <http://ap.houilles.org/>

La traditionnelle Journée de la télécarte s'est tenue à la salle à JEAN BOUIN le 17 mars 2013 de 9 heures à 16 heures

### Grande réussite pour SIT 2013

Les années passent et se ressemblent. Le 18<sup>ème</sup> salon international de la télécarte qui a eu lieu les 26 et 27 janvier 2013. a encore connu un grand succès.

Il faut une nouvelle fois remercier la ville de Houilles qui met à notre disposition la salle, qui nous prête le matériel et sans qui rien ne serait possible

Merci à nos fidèles amis du garage ARCA qui apportent un véritable plus à notre salon en mettant à notre disposition, depuis de nombreuses années, 2 navettes automobiles entre la gare et le salon; merci à TAS qui, depuis l'origine du salon, assure la signalétique si importante pour ce genre de manifestation

Et merci à tous les bénévoles qui ont tenu l'entrée, fait des sandwiches, assuré le montage et le démontage de la salle,...

Il reste quelques exemplaires de la carte officielle émise par l'APH. Elle représente la mairie de Houilles. Vous pourrez vous la procurer lors de nos réunions dominicales.





## Chèques postaux (suite des numéros précédents)

F 142 490<sup>Fr</sup> CHÈQUES POSTAUX BPF 142 490<sup>Fr</sup>  
 80 1855653 80 1855653 C PA 16 910 70 A PARIS BPF 142 490<sup>Fr</sup>  
 16 910 70 A

Téléphone: (1) 5337400  
 16 910 70 A

A PARIS le 12 10 1980

PAYÉ cent quarante deux mille quatre cent quatre vingt dix francs  
 (somme en toutes lettres)

à Monsieur Hubsch et Roland notaires  
 (nom du bénéficiaire)

CCP N° 1924 05 S Centre: PARIS  
 (pour un virement) chiffres lettre

Adresse: (seulement pour un virement en espèces)

Voir au verso

Signature: Hubsch

00 MME LEROUX MARIE  
 20 RUE BELLEPORT  
 75020 PARIS

au profit du compte  
 N° 1924 05 S  
 Centre: PARIS

CCP

1855653 16910700020

CORRESPONDANCE

N° à l'état 1427 Motif du non-paiement

PIÈCE D'IDENTITÉ PRODUITE

N° \_\_\_\_\_  
 par \_\_\_\_\_

IMPORTANT

Ce chèque vous a été remis par l'un de vos débiteurs.

Avant de l'envoyer pour encaissement au centre qui tient son compte, portez, dans le cadre ci-contre, la mention « bénéficiaire » ou votre cachet ou votre signature.

Dans ce cas, si le chèque est impayé par suite d'insuffisance de provision ou de défense de payer faite par le tireur, il vous sera renvoyé.

Si vous désirez recevoir un certificat de non-paiement dont l'inscription au greffe du Tribunal sera effectuée à vos frais, portez dans le cadre ci-contre la mention contre-signée « Avec certificat ».

M \_\_\_\_\_  
 est informé que ce mandat est payable au bureau de \_\_\_\_\_  
 à partir du \_\_\_\_\_

Se munir du présent avis et de pièces d'identité.

12

1647

1980-02-04

500

FRANCE 50

Chèque de 142 490 francs (environ 21 720 euros -équivalents à 59 250 euros de 2012 après une inflation de 172.8% d'après [http://france-inflation.com/calculateur\\_inflation.php](http://france-inflation.com/calculateur_inflation.php)) de 1980 « affranchi » à 5.50F.

Le virement accéléré permet d'obtenir un paiement rapide, *utile pour des sommes importantes*.

Dans son ouvrage « Les tarifs postaux français 1969-1988 » G. Desarnaud indique que le tarif du 1 août 1980 prévoit :

par 10 000 F ou fraction 5.50 F avec un maximum de 22 F.

Ici il n'a été prélevé que la somme la plus basse. Erreur ?

## Poste restante



"Lettre ouverte par erreur par M Perrier "

Lettre réparée. Un timbre taxe a été apposé puis retiré car le destinataire possédait certainement une carte d'abonnement (représentant)

**Quand Jeanne d'Arc fait la cuisine à Shanghai !**

